Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901110-20251211-2025_75-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Cyril Vourch, Noémie Quéré, Séverine Guéguen.
Excusée : Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne.
Absente : Dominique Déroff
Secrétaire de séance : Francis Moine

N°2025-75

CREATION COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

***Vu** l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée,
Considérant que la Commission Municipale des Affaires sociales et de la Solidarité aura un caractère permanent, elle doit être constituée à compter du 1er janvier 2026 suite à la dissolution du CCAS,
Considérant que la loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission municipale, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Crée une commission municipale permanente des affaires sociales et de la solidarité***
- ***Désigne les membres de la commission en notant que le maire est président de droit : Josée Falc'hun, Dominique Déroff, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Cyril Vourch, Noémie Quéré et Séverine Guéguen***
- ***Autorise le maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	**/**	**/**

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Francis Moine